



Les aides légales

Afin de faciliter la vie des personnes âgées, celles-ci peuvent bénéficier de quelques aides prises en charge par leur caisse de retraite. Souvent ces prestations ont pour objectif de maintenir le plus longtemps possible la personne âgée à son domicile. Ainsi, sous certaines conditions, les seniors peuvent bénéficier d'aides financières, matérielles personnalisées de la part d'organismes publics ou privés telles que l'aide ménagère au titre de l'aide sociale, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou encore l'aide aux transports (Carte Améthyste, Carte Rubis - Pour plus d'informations, connectez-vous à : www.transilien.com)...

Lorsque que le maintien au domicile devient trop difficile et trop onéreux et que la sécurité n'est plus suffisante, l'entrée en maison de retraite devient la solution la plus adaptée. Si, la personne âgée ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer le règlement des frais d'hébergement, ils peuvent bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement.